

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES
PAR LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE
RESTAURATION
DU PATRIMOINE MOBILIER DE CALVI (CCRPMC)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Calvi (CCRPMC) inauguré officiellement le 12 février 2019 a, pour mission de conserver, restaurer mais aussi de contribuer à la valorisation du patrimoine insulaire.

Ce bâtiment est doté pour cela d'une salle pouvant être mise à disposition, ainsi que d'espaces intérieurs et extérieurs pouvant accueillir des événements tels que des colloques et des expositions.

Le CCRPMC faisant l'objet de nombreuses demandes de mise à disposition de salles, nous souhaitons par la présente acter une convention-type de mise à disposition des espaces du CCRPMC susceptibles d'être exploités pour l'accueil du public, dans le cadre d'une démarche de valorisation du patrimoine relevant d'un intérêt général.

Dans le cadre de ses actions patrimoniales, l'Office de Tourisme Intercommunal Calvi-Balagne programme une exposition d'art contemporain à travers la ville et souhaite y associer le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC) sis à Calvi.

Cette collaboration permettrait à la fois d'inscrire le CCRPMC dans la ville et d'ouvrir le bâtiment au public du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

Cette coopération avec l'Office du Tourisme de Calvi permettrait d'offrir un accès à l'art contemporain au public du CCRPMC et présente à ce titre un intérêt général à titre non lucratif.

Pour cela, je vous propose conjointement au projet de convention type de mise à disposition d'espace, une convention particulière de mise à disposition d'espace du CCRPMC à l'Office du Tourisme Intercommunal Calvi-Balagne (OTICB).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.